



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-91750>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **24-91750**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Cergy

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Accord-cadre mono-attributaire pour les prestations de fourniture de pièces détachées, d'entretien et de réparation du matériel des espaces verts, de propreté urbaine et de viabilité hivernale de la Ville de Cergy

Description : Fourniture de pièces détachées, d'entretien et de réparation du matériel des espaces verts, de propreté urbaine et de viabilité hivernale de la Ville de Cergy

Identifiant de la procédure : c704ff5c-be3f-452e-b87c-7facd9bb1576

Avis précédent : 3c5e96c8-3e97-4437-a295-32c98596bff8-01

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 42972000 Pièces pour machines de nettoyage

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Ville de Cergy

Code postal : 95800

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Fourniture de pièces détachées et prestations d'entretien et de réparation du matériel espaces verts.

Description : Fourniture de pièces détachées et prestations d'entretien et de réparation.

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 42972000 Pièces pour machines de nettoyage

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Accord-cadre mono-attributaire passé sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 150 000 euros HT pour la partie à bons de commande et de 150 000 euros HT pour la partie à marchés subséquents. Accord-cadre conclu à compter de sa notification pour une période initiale d'un an, reconductible 3 fois un an, soit une durée de 4 ans au total.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations

Pondération (points, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Délais

Pondération (points, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Qualité

Description : Démarche environnementale

Pondération (points, valeur exacte) : 8

Critère :

Type : Qualité

Description : Actions en matière d'insertion sociale au sein de l'entreprise

Pondération (points, valeur exacte) : 2

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours dont dispose le candidat : - référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. - recours en contestation de la validité du contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 04 avril 2014 n° 358994 « Département du Tarn-et-Garonne » par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé contestant la validité de tout ou partie du marché conclu assorti, les cas échéants, d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du CJA et de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Ce recours peut être assorti d'une demande indemnitaire. - recours en contestation d'une décision de refus de résiliation d'un contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 juin 2017 n°398445 par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé de façon suffisamment directe et certaine par la décision de refus de résiliation, dans un délai de 2 mois à partir de la décision expresse ou implicite de refus de résiliation.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Cergy

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Cergy

Organisation qui signe le marché : Ville de Cergy

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Entretien et maintenance du matériel de balayage mécanisé (balayeuse, micro balayage et laveuse HP).

Description : Entretien et maintenance du matériel de balayage mécanisé.

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 42972000 Pièces pour machines de nettoyage

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations

Pondération (points, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Délais

Pondération (points, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Qualité

Description : Démarche environnementale

Pondération (points, valeur exacte) : 8

Critère :

Type : Qualité

Description : Actions en matière d'insertion sociale au sein de l'entreprise

Pondération (points, valeur exacte) : 2

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours dont dispose le candidat : - référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. - recours en contestation de la validité du contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy

Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 04 avril 2014 n° 358994 « Département du Tarn-et-Garonne » par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé contestant la validité de tout ou partie du marché conclu assorti, les cas échéants, d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du CJA et de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Ce recours peut être assorti d'une demande indemnitaire. - recours en contestation d'une décision de refus de résiliation d'un contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 juin 2017 n°398445 par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé de façon suffisamment directe et certaine par la décision de refus de résiliation, dans un délai de 2 mois à partir de la décision expresse ou implicite de refus de résiliation.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Cergy

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Cergy

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Entretien et maintenance des aspirateurs urbains.

Description : Entretien et maintenance.

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 42972000 Pièces pour machines de nettoyage

5.1.6 Informations générales

Cette procédure ou ce lot annulé(e) ou infructueux(-se) sera relancé(e)

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations

Pondération (points, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Délais

Pondération (points, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Qualité

Description : Démarche environnementale

Pondération (points, valeur exacte) : 8

Critère :

Type : Qualité

Description : Actions en matière d'insertion sociale au sein de l'entreprise

Pondération (points, valeur exacte) : 2

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours dont dispose le candidat : - référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. - recours en contestation de la validité du contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 04 avril 2014 n° 358994 « Département du Tarn-et-Garonne » par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé contestant la validité de tout ou partie du marché conclu assorti, les cas échéants, d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du CJA et de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Ce recours peut être assorti d'une demande indemnitaire. - recours en contestation d'une décision de refus de résiliation d'un contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 juin 2017 n°398445 par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé de façon suffisamment directe et certaine par la décision de refus de résiliation, dans un délai de 2 mois à partir de la décision expresse ou implicite de refus de résiliation.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Cergy

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Cergy

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Entretien et maintenance des tricycles de propreté.

Description : Entretien et maintenance.

Identifiant interne : 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 42972000 Pièces pour machines de nettoyage

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations

Pondération (points, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Délais

Pondération (points, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Qualité

Description : Démarche environnementale

Pondération (points, valeur exacte) : 8

Critère :**Type :** Qualité**Description :** Actions en matière d'insertion sociale au sein de l'entreprise

Pondération (points, valeur exacte) : 2

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours dont dispose le candidat : - référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. - recours en contestation de la validité du contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 04 avril 2014 n° 358994 « Département du Tarn-et-Garonne » par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé contestant la validité de tout ou partie du marché conclu assorti, les cas échéants, d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du CJA et de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Ce recours peut être assorti d'une demande indemnitaire. - recours en contestation d'une décision de refus de résiliation d'un contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 juin 2017 n°398445 par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé de façon suffisamment directe et certaine par la décision de refus de résiliation, dans un délai de 2 mois à partir de la décision expresse ou implicite de refus de résiliation.

5.1.15 Techniques**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Ville de Cergy**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Ville de Cergy**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005****Titre :** Entretien et maintenance du groupe haute pression.**Description :** Entretien et maintenance.**Identifiant interne :** 5**5.1.1 Objet****Nature du marché :** Fournitures**Nomenclature principale (cpv):** 42972000 Pièces pour machines de nettoyage

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations

Pondération (points, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Délais

Pondération (points, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Qualité

Description : Démarche environnementale

Pondération (points, valeur exacte) : 8

Critère :

Type : Qualité

Description : Actions en matière d'insertion sociale au sein de l'entreprise

Pondération (points, valeur exacte) : 2

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours dont dispose le candidat : - référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. - recours en contestation de la validité du contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 04 avril 2014 n° 358994 « Département du Tarn-et-Garonne » par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé contestant la validité de tout ou partie du marché conclu assorti, les cas échéants, d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du CJA et de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Ce recours peut être assorti d'une demande

indemnitaire. - recours en contestation d'une décision de refus de résiliation d'un contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 juin 2017 n°398445 par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé de façon suffisamment directe et certaine par la décision de refus de résiliation, dans un délai de 2 mois à partir de la décision expresse ou implicite de refus de résiliation.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Cergy

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Cergy

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Entretien et maintenance du matériel viabilité hivernale.

Description : Entretien et maintenance.

Identifiant interne : 6

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 42972000 Pièces pour machines de nettoyage

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Accord-cadre mono-attributaire passé sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 25 000 euros HT pour la partie à bons de commande et de 25 000 euros HT pour la partie à marchés subséquents. Accord-cadre conclu à compter de sa notification pour une période initiale d'un an, reconductible 3 fois un an, soit une durée de 4 ans au total.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations

Pondération (points, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Délais

Pondération (points, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Qualité

Description : Démarche environnementale

Pondération (points, valeur exacte) : 8

Critère :

Type : Qualité

Description : Actions en matière d'insertion sociale au sein de l'entreprise

Pondération (points, valeur exacte) : 2

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours dont dispose le candidat : - référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. - recours en contestation de la validité du contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 04 avril 2014 n° 358994 « Département du Tarn-et-Garonne » par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé contestant la validité de tout ou partie du marché conclu assorti, les cas échéants, d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du CJA et de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Ce recours peut être assorti d'une demande indemnitaire. - recours en contestation d'une décision de refus de résiliation d'un contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 juin 2017 n°398445 par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé de façon suffisamment directe et certaine par la décision de refus de résiliation, dans un délai de 2 mois à partir de la décision expresse ou implicite de refus de résiliation.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Cergy

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Cergy

Organisation qui signe le marché : Ville de Cergy

Section 6 - Résultats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : JCD MOTOCULTURE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE JCD MOTOCULTURE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT 1

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 28/06/2024

Date de conclusion du marché : 26/07/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Ville de Cergy

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SARL BMC MUNICIPAL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE SARL BMC MUNICIPAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT 6

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 28/06/2024

Date de conclusion du marché : 24/07/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Ville de Cergy

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Aucune offre, aucune demande de participation, ni aucun projet n'a été reçu

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Aucune offre, aucune demande de participation, ni aucun projet n'a été reçu

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Aucune offre, aucune demande de participation, ni aucun projet n'a été reçu

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Aucune offre, aucune demande de participation, ni aucun projet n'a été reçu

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Numéro d'enregistrement : 17950702500015

Adresse postale : 2 boulevard de l'Hautil

Ville : Cergy pontoise

Code postal : 95000

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Adresse électronique : Greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Téléphone : +33 130173459

Adresse internet : <http://Cergy-pontoise.tribunaladministratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Ville de Cergy

Numéro d'enregistrement : 21950127700897

Adresse postale : 3 place olympe de Gouges BP 48000

Ville : Cergy

Code postal : 95801

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Adresse électronique : servicemarches@cergy.fr

Téléphone : +33 134334746

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0004

Nom officiel : SARL BMC MUNICIPAL

Numéro d'enregistrement : 40845011200011

Ville : COUDES

Code postal : 63114

Pays : France

Adresse électronique : secretariat-coudes.fr@buchermunicipal.com

Téléphone : +33473969222

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0006

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0005

Nom officiel : JCD MOTOCULTURE

Numéro d'enregistrement : 40428863100033

Ville : PIERRELAYE

Code postal : 95480

Pays : France

Adresse électronique : contact@jcdmotoculture.fr

Téléphone : +33134641029

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 04c6e706-c245-47cf-9762-749f57da21bb - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 02/08/2024 à 16:35

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/08/2024